

## Financement protection sociale : recettes et dépenses

mis en ligne le 02/09/2012

Les recettes nettes du régime de base, le financement des dépenses : assurance maladies, vieillesse, familiales, accidents du travail et maladies professionnelles...

### Les recettes nettes des régimes de base

Recettes nettes (milliards d'euros)	Cotisations Salariales et patronales	Contribution sociale généralisée (CSG)	Autres impôts affectés	Autres ressources	
402	255 (1)	70,4 (2)	44 (3)	32,5 (4)	
	63,5 %	17,5 %	11 %	8 %	

Chiffres 2010. Sécurité sociale. PLFSS 2012

### Prélevées à la source de rémunération.

- Prélevée à la source sur les revenus du travail et du capital, à l'exception des prestations sociales et familiales.
- Taxes sur les tabacs, alcools, assurances automobiles, etc. dont en compensation des allègements généraux de cotisations.
- Contributions de l'Etat ; compensation des allègements ciblés de cotisations ; subventions d'équilibre ; transferts de la part d'organismes tiers ; produits financiers.

### Le financement des dépenses de l'assurance maladie

Dépenses en milliards d'euros	dont Cotisations salariales et patronales	Dont CSG	Dont autres Impôts affectés	Transferts et autres produits	Déficit
176,5	78,7	58,4	22,6		11,3

Chiffres 2010. Sécurité sociale. PLFSS 2012.

### Dépenses vieillesse

Dépenses en milliards d'euros	Dont Cotisations salariales et patronales	Dont autres Impôts affectés	Dont transferts et produits financiers	déficit
194,1	137,4	15,4	30,5	10,8

Chiffres 2010. Sécurité sociale. PLFSS 2012.

## Dépenses familiales

Dépenses en milliards d'euros	Dont Cotisations salariales et patronales	Dont CSG	Dont autres Impôts affectés	Dont transferts et produits financiers	déficit
53,5	33,7	12	4	1	2,7

Chiffres 2010. Sécurité sociale. PLFSS 2012.

## Dépenses accidents du travail, maladies professionnelles

Dépenses	Dont Cotisations salariales et patronales	Dont autres Impôts affectés	Dont transferts et produits financiers	déficit
12,6	9,4	2	0,5	0,7

Chiffres 2010. Sécurité sociale. PLFSS 2012

## Quatre organismes concourent au financement :

Au financement des régimes de base (le Fonds de solidarité vieillesse-FSV)

A l'amortissement de leur dette (La Caisse d'amortissement de la Dette-CADES)

A la mise en réserve de recettes à leur profit (le Fonds de réserve des retraites-FRR, FSV section 2 à partir de 2011)

A la gestion des dépenses relevant des objectifs nationaux de dépenses de l'assurance maladie -ONDAM (La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie- CNSA)

2010	FSV	CNSA	CADES	FRR
CSG-CRDS-CSA	9,3	3,3	8,2	
Impôts et taxes	0,5			2,3
Produits financiers et autres		0,1		4,6
Recettes	9,8>	3,4	8,2	6,9

Leurs recettes (28,3 milliards en 2010) devraient dépasser les 38 milliards en 2011 et 2012, par la progression des ressources du FSV et de la CADES.

En 2010, le déficit global est de l'ordre de 25,5 milliards. Il devrait baisser à 21 en 2011, 14 en 2012. Il faut rappeler que la CADES, créée en 1996, amortit la dette de la sécurité sociale grâce à la CRDS et à d'autres ressources affectées depuis (0,48 point de CSG ; 1,3 point sur les 2,2 % du prélèvement social sur les revenus du capital ; un versement annuel de 2,1 milliard par le FRR). Elle s'est vu transférer depuis sa création près 200 milliards de dette ; elle aura fin 2012 encore 142 milliards à rembourser d'ici 2025, après avoir amorti 70 milliards. Il est prévu qu'à compter de 2012 et jusqu'en 2018, elle pourra reprendre des déficits dans la limite de 10 milliards par an et pour un total maximum de 62 milliards, au titre de la branche vieillesse et du FSV. Tout déficit supplémentaire devra donc être financé par des recettes nouvelles ou des réductions de dépenses.

A la conférence sociale, le président de la République a souligné la nécessité de retrouver un financement équilibré et pérenne de la protection sociale. Tout en confirmant l'abandon du projet de TVA sociale, Il a évoqué de nouvelles organisations permettant des économies, la nécessité de diminuer le poids de la dépense sociale sur le coût du travail, en diversifiant les sources de financement, en faisant appel à d'autres facteurs de productions, d'autres contributions. Les commentateurs y ont vu l'évocation d'un recours à la CSG ou à une écotaxe, voire à un peu de TVA, pour transférer une partie des cotisations maladie à l'impôt.

**La conférence sociale, au-delà des différences d'appréciation évidentes, a précisé le calendrier de travail :**

- Saisine du Haut conseil de la protection sociale pour un diagnostic et des propositions en matière de diversification des ressources de la sécurité sociale ;
- Concertation avec les partenaires sociaux pour aboutir à une réforme en 2014.
- Parallèlement, demande d'un rapport bilan sur les retraites au Conseil d'orientation des retraites, base pour une commission ad hoc qui formulera au début 2013 différentes pistes de réforme, objet d'une concertation à partir du printemps 2013.